

Réseau parlementaire pour « *Le droit des femmes de vivre sans violence* »

BULLETIN D'INFORMATION – SEPTEMBRE 2014



ÉDITO

Le 1^{er} août 2014, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est entrée en vigueur.

Il s'agit d'un signal fort, en Europe et au-delà, pour les millions de femmes victimes de violence. Cette entrée en vigueur récompense les efforts déployés ces dernières années par l'Assemblée parlementaire, le Conseil de l'Europe et la société civile qui ont œuvré à faire connaître cet instrument novateur au plus grand nombre et à faire prendre conscience que la violence à l'égard des femmes est l'affaire de tous.

La Convention d'Istanbul est pionnière à plus d'un égard. D'une part, elle reconnaît la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de la personne et une forme de discrimination. D'autre part, elle vise la tolérance zéro pour ces violences en criminalisant toute une série d'actes: la violence physique, la violence sexuelle, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les avortements forcés ou le harcèlement.

Il serait cependant réducteur de ne la considérer que comme un instrument juridique, aussi unique et novateur soit-il.

La Convention d'Istanbul a une âme. Elle constitue un projet pour la société de demain, dans laquelle la violence faite aux femmes ne sera plus justifiée, pardonnée, minimisée. Elle sera prévenue, combattue, punie et finalement refusée par tous.

A ce jour, 22 pays l'ont signée et 14 autres l'ont ratifiée (Albanie, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, France, Italie, Malte, Monténégro, Portugal, Serbie, Suède et Turquie). J'appelle à nouveau tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier sans tarder.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais, celle de la mise en œuvre. Les mesures législatives, entre autres, doivent être prises pour se conformer à la convention et les ressources adéquates doivent être allouées pour créer davantage de refuges, former les professionnels et soutenir les associations d'aide. Le comité de suivi, le GREVIO, doit être rapidement mis en place et bénéficier du plein soutien des Etats parties. Les parlements nationaux sont invités à participer au suivi de la convention, en reconnaissance du rôle important qu'ils jouent dans sa mise en œuvre. L'Assemblée parlementaire prendra elle aussi toute sa part dans le suivi et poursuivra son engagement à travers le rôle inédit d'évaluation qui lui est confié par ce traité.

L'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul marque une étape fondamentale dans la protection des droits humains. Elle nous exhorte à faire en sorte que cette vision d'un avenir sans violence devienne une réalité le plus tôt possible, parce que les femmes victimes ont déjà attendu trop longtemps.

Anne Brasseur,
Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe



→ Célébrations autour de l'entrée en vigueur de la Convention

« Tous les Etats doivent maintenant agir afin d'améliorer la vie des nombreuses femmes et filles qui sont victimes de violences pour la simple raison qu'elles sont des femmes. »

Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Nos membres en action

Après plus de trois années d'efforts pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique au problème des violences faites aux femmes, les membres et ami(e)s du Réseau ont souhaité célébrer l'évènement par une série d'actions au niveau national :



Conférence de presse de **Gisela Wurm** entourée de **Rosa Logar**, directrice du Centre d'intervention pour les violences domestiques, et **Maria Rösslhuber** de l'Association des refuges autonomes pour femmes, Vienne, 28 juillet.



Interview de **José Mendes Bota** sur la chaîne nationale portugaise RTP2 le 31 juillet, suivie d'une visite de l'ONG UMAR, Lisbonne, 1^{er} août.



Conférence de presse de **Deborah Bergamini** et **Elena Centemero**, Chambre des députés, Rome, 31 juillet.



Gülsün Bilgehan donnant un entretien à la chaîne télévisée Akdeniz, Istanbul, 1^{er} août.

« L'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul doit être saluée [...]. Cela n'accroîtra pas la sécurité des femmes du jour au lendemain mais marquera sans conteste un tournant dans la bonne direction, envoyant ainsi un message fort d'engagement à des millions de femmes. »

Nils Muižnieks,
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Ismeta Dervoz rencontre des activistes de l'ONG United Women, basée à Banja Luka, avant de donner une conférence de presse avec **Samra Filipovic Hadžiabdić**, directrice de l'Agence pour l'égalité des genres, 1^{er} août.



Maria Giannakaki rencontre l'équipe du centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Drapetsona, municipalité de Keratsini, 1^{er} août.

Célébration de l'entrée en vigueur de la Convention en Serbie: les membres de la Commission sur les droits humains, les droits des minorités et l'égalité des genres visitent le centre d'accueil B92, le 1^{er} août à Belgrade.

De gauche à droite: **Jagoda Kovalenko**, membre associé de B92, **Vesna Stanojević**, coordinatrice de B92, **Biljana Ilić Stošić**, parlementaire, **Marija Stevanović**, parlementaire, **Resmia Gagić**, membre associé à B92, et **Meho Omerović**, parlementaire et président de la Commission.



Conférence de presse de **Carmen Quintanilla Barba** et rencontre avec l'équipe d'un refuge pour femmes victimes de violence, Alcázar de San Juan, 26 août.

Conférence « A l'abri de la peur, à l'abri de la violence », Rome, 18 et 19 septembre 2014



Une conférence pour célébrer l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul a été organisée à Rome les 18 et 19 septembre dernier par le Conseil de l'Europe, en partenariat avec le ministère italien des Affaires étrangères et la Chambre des députés du Parlement italien. Cet événement a réuni de nombreuses personnalités qui ont contribué activement à la promotion de la Convention, dont **Laura Boldrini**, Présidente de la Chambre des députés ; **Benedetto Della Vedova**, Secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères; **Anne Brasseur**, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ; et **José Mendes Bota**, Rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes.

→ Réunions du Réseau

La violence sexuelle à l'égard des femmes dans les conflits armés, 30 septembre 2014

« La présente Convention s'applique en temps de paix et en situation de conflit armé. »

Article 2, Convention d'Istanbul

La prochaine audition du Réseau aura pour thème «La violence sexuelle à l'égard des femmes dans les conflits armés». Pour en discuter sont invitées **April Pham**, conseillère GenCap auprès du Comité permanent interorganisations (IASC) (Suisse), **Monika Hauser**, Directrice de Medica mondiale et lauréate du Prix Nord-Sud 2012 du Conseil de l'Europe (Allemagne), et **Hana Ayele**, membre du réseau Survivor speak OUT (Royaume-Uni).

José Mendes Bota présidera la réunion, durant laquelle la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, **Gabriella Battaini-Dragoni**, s'adressera au Réseau.

→ Violence à l'égard des femmes handicapées, 24 juin 2014

« La violence à l'égard des femmes handicapées est une réalité invisible, qui survient généralement dans un environnement clos et à l'écart du monde. »

Ana Peláez Narváez

Membre du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies et directrice des relations internationales auprès de l'Organisation nationale des aveugles espagnols (ONCE)



Une audition sur le thème de la violence à l'égard des femmes handicapées a eu lieu durant la session de l'Assemblée. En présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, les membres du Réseau ont pu échanger par vidéoconférence en direct de Madrid avec **Ana Peláez Narváez**, membre du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies et directrice des relations internationales auprès de l'Organisation nationale des aveugles espagnols (ONCE). M^{me} Peláez a indiqué que près de 80% des femmes handicapées étaient victimes de violence (*source: Parlement européen*) et qu'elles étaient quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle que les femmes ne souffrant pas d'un handicap. Elle a souligné que les femmes handicapées mentales sont tout particulièrement exposées aux abus. La seconde intervenante, la professeure émérite **Gill Hague**, de l'université de Bristol, a présenté les résultats de la première et, à ce jour, unique étude britannique sur les femmes handicapées victimes de violence domestique. L'étude, menée par une équipe mixte incluant des chercheurs handicapés conformément au principe « Rien pour nous sans nous » (*Nothing about us without us*), appelle à une évolution fondamentale des attitudes culturelles et de la façon dont les femmes handicapées victimes d'abus sont considérées et traitées dans tous les pays européens. Les crédits nécessaires, le suivi et le recensement des cas de violence domestique et de handicap, et une meilleure formation des professionnels à tous les niveaux doivent être intégrés aux stratégies nationales et locales. Pour rappel, un rapport de Carmen Quintanilla Barba sur le thème « Egalité et inclusion des personnes handicapées » est actuellement en préparation.

« Les gens le plaignent parce qu'il prend soin de vous... Ils hésitent à critiquer ce saint homme ou encore penser qu'il est capable de ces terribles choses. Et peut-être aussi que... les gens ne « voient » pas une femme handicapée comme une femme, une compagne, une mère. Je pense que c'est pour cela qu'ils ont du mal à imaginer que cette femme a pu être abusée sexuellement ou physiquement par son partenaire, ou avoir été victime de violence domestique, car les femmes handicapées ne font pas l'amour, n'est-ce pas ? »

Témoignage extrait de Disabled women and domestic violence.

Responding to the Experiences of Survivors,

R. Thiara, G. Hague, R. Bashall, B. Ellis et A. Mullender, Jessica Kingsley Publishers, 2012, p.43.

→ Rapports en préparation à l'APCE

Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs

Le rapport « Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs », préparé par Athina Kyriakidou (Chypre, SOC), présente des programmes préventifs d'intervention et de traitement des auteurs de violence domestique et d'infractions à caractère sexuel mis en place dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces programmes, combinant le plus souvent une thérapie de groupe et une thérapie individuelle sur une longue durée, doivent permettre de protéger les victimes potentielles et contribuer à changer durablement les comportements des auteurs. Afin d'être efficaces, ils doivent mettre l'accent sur la prise de conscience de la violence et la responsabilisation de l'auteur. Ils ne sauraient toutefois se substituer à des sanctions pénales proportionnelles à la gravité des actes. M^{me} Kyriakidou souligne que les programmes à l'attention des auteurs de violences ne peuvent représenter une solution unique et isolée. Ils doivent faire partie d'une lutte globale contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ce rapport sera débattu le 18 novembre 2014 à Bruxelles, lors la prochaine réunion de la Commission permanente de l'APCE.

Promouvoir les meilleures pratiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Rapporteur : José Mendes Bota (Portugal, PPE/DC)

→ Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul, ouvrage disponible en 15 langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information) ; d'organiser une série d'échanges de vues et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

M. Mendes Bota, Coordinateur politique du Réseau
et Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes



Contacts au secrétariat

M^{me} Sonia Sirtori et M^{me} Elodie Fischer

womenfreefromviolence@coe.int
assembly.coe.int/stopviolence/



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE